



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quatrième session

Genève, 3-14 mai 2004

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Thèmes communs devant être examinés

**à chacune des sessions : renforcement
de la coopération**

Partenariat de collaboration sur les forêts : Cadre 2004

Document d'information

Résumé

Le Partenariat de collaboration sur les forêts se compose de 14 organisations et organismes internationaux et secrétariats d'entités internationales. Il vise principalement à faciliter la tâche du Forum des Nations Unies sur les forêts et de ses pays membres et à renforcer la coopération et la coordination entre ses propres membres en ce qui concerne les activités liées aux forêts.

Son cadre 2004 décrit les activités de collaboration qu'il a menées en 2003, en particulier celles liées à l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, et rend compte de sa participation à d'autres initiatives et processus liés aux forêts.

Depuis sa création, le Partenariat a mis en chantier cinq projets communs : constitution d'une base de données interrogeable en ligne sur les sources de financement de la gestion durable des forêts, rationalisation de l'établissement des rapports sur les forêts, promotion d'une interprétation commune des définitions relatives aux forêts, diffusion d'informations via le site Web du Partenariat et coopération, interface et communication avec de très nombreux partenaires membres du réseau du Partenariat.

* E/CN.18/2004/1.



L'année 2003 a été marquée par des activités de collaboration importantes et plus nombreuses, dont le coparrainage et la coorganisation de réunions et d'ateliers, consacrés en particulier aux programmes forestiers nationaux, aux critères et aux indicateurs, aux incendies de forêts, aux mangroves, à la remise en état des forêts et à des projets intéressant les pays à faible couvert forestier. Ces activités établissent le lien nécessaire entre les recommandations formulées à l'échelle internationale et les activités des membres du Partenariat et renforcent l'action sur le terrain.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Généralités	4-6	3
III. Initiatives d'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts prises par le Partenariat	7-22	4
IV. Appui des membres du Partenariat à l'application des propositions d'action du GIF/FIF et au renforcement de la coopération et de la coordination touchant les questions liées aux forêts.	23-98	7
V. Synergies avec d'autres processus internationaux	99-112	19

I. Introduction

1. Le Partenariat de collaboration sur les forêts, qui a été créé en 2001, a pour but d'appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et de ses pays membres et de renforcer la coopération et la coordination touchant les questions relatives aux forêts.
2. À sa première session, le Forum a invité le Partenariat à rendre compte des progrès de ses travaux à chacune de ses sessions. Le présent rapport est le troisième à lui être présenté¹.
3. Il porte essentiellement sur les principales activités menées conjointement par les membres du Partenariat en 2003 et passe en revue les nouvelles initiatives de collaboration et de coopération du Partenariat destinées à appuyer le Forum, en particulier celles relatives à l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF). Il rend compte par ailleurs de la participation du Partenariat à d'autres initiatives liées aux forêts et des relations de travail qu'il entretient avec de très nombreux partenaires et parties prenantes dans le cadre de son réseau.

II. Généralités

4. Le Partenariat de collaboration sur les forêts appuie les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et s'emploie à encourager la coopération et la coordination dans le domaine des forêts. Il se compose de 14 membres (voir encadré 1), dotés de capacités, programmes et ressources suffisants pour appuyer les travaux du Forum, en particulier l'application des propositions d'action du GIF/FIF. Il oeuvre collectivement en faveur de la gestion durable des forêts dans le monde en exploitant les atouts de ses membres.

Membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO)

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Secrétariat du Fonds mondial pour l'environnement (FEM)

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF)
Banque mondiale
Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

5. Pour faciliter la coordination de ses travaux, le Partenariat a adopté un système en vertu duquel il charge tel ou tel de ses membres de coordonner les travaux concernant telle ou telle question. Le document qu'il a établi sur les politiques décrit son mandat et ses procédures de travail².

6. Le Partenariat est présidé par la FAO et appuyé par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. En 2003, la FAO, le PNUE et l'OIBT ont détaché du personnel auprès du secrétariat du Forum.

III. Initiatives d'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts prises par le Partenariat

7. Depuis sa création, le Partenariat a mis en chantier cinq projets communs : constitution d'une base de données interrogeable en ligne sur les sources du financement de la gestion durable des forêts; rationalisation de l'établissement des rapports sur les forêts; promotion d'une interprétation commune des définitions relatives aux forêts; diffusion d'informations via le site Web du Partenariat et autres activités de communication et coopération, interface et communication avec de très nombreux partenaires membres du réseau du Partenariat.

Recueil d'informations du Partenariat sur le financement de la gestion durable des forêts

8. Le manque de fonds entravant souvent les activités de gestion durable des forêts, en particulier dans les pays en développement, le Partenariat a fait paraître sur son site Web en décembre 2002, avec l'aide des membres de son réseau et du Fonds pour les programmes forestiers nationaux, un recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts qui permet de se renseigner, via une base de données interrogeable en ligne, sur les types, le degré et les sources nationales et étrangères de financement de cette activité. Ce recueil comprend 360 entrées et des informations sur l'élaboration de propositions de projet. Il peut être consulté sur le site du Partenariat (<www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook>) et sur un CD-ROM publié en anglais, en espagnol et en français.

9. En 2003, sur la base des appréciations des usagers, le recueil a été amélioré et on en a assuré la promotion par divers moyens. Il est prévu d'en étoffer la base de données, d'en assurer la promotion grâce à certaines activités et de créer une instance de débat en ligne qui permette à ses usagers d'étudier des idées de projet et des possibilités de financement, d'échanger des connaissances et des informations, notamment sur des initiatives concluantes, et de recenser les sources d'information et d'appui potentiel.

Groupe de travail du Partenariat sur la rationalisation des rapports sur les forêts

10. S'inquiétant du nombre des demandes de rapport faites aux organes et instruments régionaux et internationaux s'occupant des forêts, le Forum des Nations Unies sur les forêts a invité le Partenariat à harmoniser et à rationaliser ces demandes.

11. Comme suite à cette invitation, le Partenariat a créé en juillet 2002 un groupe de travail chargé de rationaliser les rapports sur les forêts, qui se compose de la FAO, de l'OIBT, du Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

12. Le Groupe de travail a créé sur Internet un portail Web, désormais rédigé en anglais, en espagnol et en français, qui permet d'accéder facilement aux informations que les pays transmettent aux entités internationales s'occupant des forêts. Il a également fait le point des exigences et des procédures de ces entités en matière de présentation de rapports afin de déterminer dans quels domaines il est possible de les rationaliser. Il est parvenu à la conclusion qu'il est fort possible de regrouper les demandes d'informations sur les ressources, produits et services forestiers et les cadres politiques et institutionnels des pays. Rationaliser les demandes de rapports des secrétariats des conventions et instruments concernant les forêts a été jugé plus difficile, du moins à court terme, notamment parce que les calendriers et les procédures correspondants ont été arrêtés pour les deux ou trois années à venir. Le Groupe de travail a recommandé que l'on se serve davantage des informations existantes, en particulier lorsque l'on élabore de nouvelles directives en matière d'établissement de rapports, et que l'on poursuive l'harmonisation des définitions.

13. Encouragé par les appréciations positives des participants à la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Groupe de travail s'emploie actuellement à faciliter l'accès aux informations fournies par les pays et à faire en sorte que ces informations soient plus nombreuses. Il élabore ainsi, en se servant du portail Web, un projet de cadre commun d'information qui vise à faciliter l'utilisation des données et informations existantes sur les forêts. Accéder aisément à des informations bien structurées, sur la base des domaines (critères) thématiques communs à la gestion durable des forêts par exemple, aiderait les pays à rassembler et à organiser des informations pour établir des rapports. Cela aiderait également les organisations et les secrétariats des conventions et instruments à concevoir des demandes de rapports, à établir des calendriers de présentation de rapports et à faire un meilleur usage des informations disponibles. Un rapport intérimaire exposant brièvement la raison d'être et les avantages d'un cadre commun d'information a été présenté à la réunion du Groupe spécial d'experts du Forum sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Le Groupe a reconnu l'importance des travaux entrepris par les membres du Partenariat et a dit comprendre que la poursuite de l'élaboration du cadre d'information dépendait des fonds disponibles.

14. De nombreux membres du Partenariat aident les pays à se doter de meilleurs moyens pour rassembler et traiter des données et établir des rapports, notamment en

améliorant la coordination au niveau national, qui exige encore davantage d'attention. Le Groupe de travail devra s'occuper de cet aspect-là de la question en toute première priorité.

Initiative du Partenariat afférente aux définitions relatives aux forêts

15. Afin que les concepts, termes et définitions relatifs aux forêts soient interprétés de la même manière, la FAO, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le CIFOR, l'IUFRO et le PNUE ont organisé deux réunions d'experts en 2002. Les activités de suivi de ces réunions portent sur l'harmonisation des principales définitions en espagnol et en français et sur la normalisation des termes relatifs à la biomasse et au carbone forestier, aux forêts naturelles, aux forêts exploitées, aux plantations forestières et aux arbres isolés.

16. L'IUFRO a constitué récemment un glossaire multilingue en ligne de la terminologie forestière du carbone (voir <www.iufro.org>). L'évaluation des ressources forestières mondiales, dont la FAO assure la direction avec le concours de la Commission économique pour l'Europe, de l'OIBT, du Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE et d'un certain nombre de secrétariats de conventions, donne également lieu à des activités de définition.

Site Web, matériel de promotion et activités de communication du Partenariat

17. Lancé en décembre 2002, le site Web du Partenariat contient des informations sur le Partenariat lui-même, ses activités, les initiatives qu'il a prises conjointement avec d'autres entités et son réseau. Il comprend également un répertoire des organisations internationales s'occupant des forêts, qui doit être mis à jour en 2004. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts assure le maintien du site avec l'aide de la FAO, qui assure celui des sites subsidiaires relatifs au recueil d'informations et au portail du Partenariat traitant des rapports sur les forêts.

18. En 2003, le Partenariat a organisé deux manifestations parallèles, l'une pendant la troisième session du Forum, en mai 2003, et l'autre pendant la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2003. Il a par ailleurs présenté des informations sur ses activités à la seizième session du Comité des forêts de la FAO, tenue en mars 2003, et au douzième Congrès forestier mondial, tenu en septembre 2003.

Réseau du Partenariat

19. En 2002, le Partenariat s'est doté d'un réseau, ouvert à tous ses partenaires intéressés, qui doit lui permettre de collaborer et de communiquer plus facilement avec eux³.

20. Ce réseau, dont le nombre des membres a sensiblement augmenté en 2003, se compose d'organisations intergouvernementales (74), de gouvernements (68), d'organisations de peuples autochtones (9), d'organisations non gouvernementales (61), d'entités du secteur privé (10), d'entités des milieux scientifiques et techniques (24), d'associations de petits propriétaires forestiers (3), d'organisations féminines (2), de syndicats (1), d'organisations de jeunes (10) et de particuliers (18), qui n'ont revendiqué aucune affiliation particulière.

21. Le réseau s'est réuni deux fois en 2003 pour définir une stratégie d'action opérationnelle sur la base des objectifs suivants :

- Faciliter la participation des parties prenantes à ses travaux d'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts;
- Améliorer la communication entre de nombreuses parties prenantes;
- Faire en sorte que les organisations, secrétariats de convention et d'instruments et autres entités s'occupant des questions liées aux forêts collaborent plus étroitement.

22. Le réseau a proposé à ses membres des instruments d'échange d'informations, qui sont actuellement utilisés, notamment les versions actualisées du réseau Forest-L et du réseau ordinaire. Il a également souligné qu'il fallait faire connaître aux niveaux national et international les vues exprimées au niveau local, et vice versa.

IV. Appui des membres du Partenariat à l'application des propositions d'action du GIF/FIF et au renforcement de la coopération et de la coordination touchant les questions liées aux forêts

23. On trouvera, dans la présente section, des exemples d'activités de collaboration que le Partenariat a menées en 2003 pour appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et renforcer la coopération et la coordination touchant les questions liées aux forêts. L'énumération de ces activités n'est donc pas exhaustive.

24. Dans le cadre de l'appui aux travaux du Forum, les membres du Partenariat aident à rédiger les documents dont le Forum est saisi à ses sessions. Les organismes chargés de coordonner l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour de la quatrième session (FAO, OIBT, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, IUFRO, CIFOR et CIRAF) ont fourni les éléments de base des rapports du Secrétaire général.

Formulation et mise en oeuvre des programmes forestiers nationaux

25. Les membres du Partenariat ont lancé deux grandes initiatives pour appuyer les programmes forestiers nationaux, à savoir le Programme sur les forêts et le Fonds pour les programmes forestiers nationaux.

26. Le Programme sur les forêts, qui est accueilli par la Banque mondiale, est mis en oeuvre au Cameroun, au Costa Rica, au Guyana, au Malawi et au Viet Nam. En 2003, de concert avec le Département australien de l'agriculture, des pêches et des forêts, il a publié un résumé des propositions d'action du GIF/FIF⁴, qui est actuellement traduit en espagnol et en français avec l'aide du Fonds pour les programmes forestiers nationaux.

27. Le Fonds pour les programmes forestiers nationaux, qui est accueilli par la FAO, est le fruit d'un partenariat entre des pays, des organismes bilatéraux et des organisations internationales, dont la FAO, le CIFOR et la Banque mondiale. Il encourage la société civile à participer davantage au dialogue sur les politiques

forestières nationales en octroyant des subventions aux entités intéressées et en leur ouvrant l'accès à des informations et à des formations sur des questions clefs. Il aide actuellement 36 pays à élaborer et mettre en oeuvre des programmes forestiers nationaux.

28. Le CIFOR, l'OIBT, le Programme sur les forêts, la FAO et le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ont appuyé l'atelier sur la décentralisation, les systèmes forestiers fédéraux et les programmes forestiers nationaux qui s'est tenu du 27 au 30 avril 2004 à Interlaken (Suisse) à l'initiative de pays membres du Forum et qui était coparrainé par les Gouvernements indonésien et suisse et coorganisé par plusieurs autres pays. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuie les processus de décentralisation et d'administration locale en prenant en main les réformes administratives et la planification du développement, en promouvant des cadres juridiques efficaces et en mobilisant des ressources aux niveaux local et régional.

Promouvoir la participation publique

29. Les membres du Partenariat s'emploient, au niveau international, à faciliter la participation des parties prenantes intéressées au dialogue sur les politiques forestières et, au niveau national, à appuyer les efforts que font les pays pour faire progresser les processus participatifs de formulation des politiques forestières et de planification et de gestion forestières.

30. Les membres du Partenariat entretiennent des relations de travail avec un grand nombre de partenaires et de parties prenantes via le réseau du Partenariat (voir sect. III ci-dessus). Plusieurs organisent des dialogues multipartites lors des sessions de leurs organes directeurs et ont mis des dispositifs en place pour consulter la société civile et l'encourager à alimenter leurs débats.

31. Certains, tels que l'UICN, s'emploient activement à faciliter la participation de la société civile aux processus forestiers régionaux et internationaux. L'UICN, qui, avec l'organisation Forest Trends, a fondé le Groupe consultatif de la société civile du Conseil international des bois tropicaux et en assume la présidence, a travaillé en étroite collaboration avec l'OIBT en 2003 pour accroître la participation des organisations de la société civile aux projets et aux sessions du Conseil.

32. En étroite concertation avec la Banque mondiale, l'UICN a facilité la participation de la société civile des pays d'Afrique orientale, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe à la Conférence ministérielle sur l'application de la loi et la gouvernance dans les forêts d'Afrique qui s'est tenue à Yaoundé du 13 au 16 octobre 2003 (voir par. 37 ci-après).

33. La FAO promeut les processus de participation aux programmes forestiers nationaux, notamment en tant que partenaire du Fonds pour les programmes forestiers nationaux et dans le cadre de son programme de coopération technique. En novembre 2003, elle a organisé une deuxième réunion, qui portait sur l'élaboration de méthodes d'évaluation qualitative de la participation des parties prenantes à ces programmes.

34. La participation du public à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et régional étant encouragée, on s'est servi d'une méthode participative pour élaborer 68 plans d'action nationaux au titre

de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et 88 plans d'action stratégiques nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique. De plus, 18 parties à cette dernière convention ont été en mesure de présenter des avant-projets au secrétariat.

35. Au niveau national, l'OIBT s'emploie actuellement à créer des partenariats avec la société civile et le secteur privé en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et les procédures de certification dans ce domaine, en particulier dans le cadre du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et du Partenariat asiatique pour les forêts, qui bénéficient de l'appui de plusieurs membres du Partenariat, dont le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, l'IUCN, la FAO et le CIFOR.

Déboisement et dégradation des forêts

36. Les membres du Partenariat sur les forêts mènent de nombreuses activités visant à lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts, et à promouvoir l'utilisation de méthodes de gestion écologiquement viable des forêts grâce à des analyses juridiques, à des programmes forestiers nationaux, à des campagnes de sensibilisation et au renforcement des institutions; à l'établissement de critères en matière de gestion forestière; et à la fourniture d'une assistance au titre de l'aménagement de forêts modèles et de démonstration.

37. Plusieurs d'entre eux, dont la Banque mondiale, l'IUCN, le CIFOR, l'OIBT et la FAO, ont pris une part active à la réunion ministérielle relative à l'application de la loi et à la gouvernance dans les forêts d'Afrique, tenue à Yaoundé en octobre 2003 (voir par. 32 ci-dessus). Les mécanismes de cette instance s'attaquent aux causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts en renforçant l'application de la loi et la bonne gouvernance dans le domaine des forêts. L'IUCN, le Programme sur les forêts de la Banque mondiale, le CIFOR, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres membres du Partenariat continueront à assurer ensemble le suivi.

Connaissances traditionnelles sur les forêts

38. Tous les membres du Partenariat tiennent compte, le cas échéant, de l'importance et de l'utilité des connaissances traditionnelles sur les forêts dans leurs politiques et leurs activités de projet.

39. Au cours des dernières années, la Convention sur la diversité biologique a confié l'étude de la question des connaissances traditionnelles à son Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'alinéa j) de l'article 8 et les dispositions connexes. À sa troisième réunion tenue à Montréal (Canada) du 8 au 12 décembre 2003, le groupe a analysé la validité des connaissances traditionnelles pour l'utilisation rationnelle et la conservation de la diversité biologique des forêts et fait le point de l'état et de l'évolution des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales. L'OIBT a collaboré avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour intégrer les connaissances traditionnelles sur les forêts dans ses activités pertinentes.

Connaissances scientifiques sur les forêts

40. Plusieurs membres du Partenariat collaborent pour améliorer les bases scientifiques sur lesquelles repose la gestion écologiquement viable des forêts. Le

CIFOR, le CIRAF et l'IUFRO soutiennent activement la recherche fondamentale et encouragent avec d'autres membres du Partenariat la recherche sur des questions écologiques, économiques et socioculturelles liées aux forêts et à leur gestion.

41. L'IUFRO, épaulée par des organisations forestières internationales et nationales, est fortement impliquée dans le « Service mondial d'information forestière » dont elle abrite le Service de gestion. Le Service mondial d'information forestière est un portail qui permet à des utilisateurs d'accéder à des informations sur les forêts du monde en les localisant sur des cartes, à des séries de données, à des ressources du Web, à des articles de revues, à des ouvrages et à d'autres ressources sur les forêts. Ses archives contiennent actuellement plus de 120 000 métadonnées.

42. La FAO, l'IUFRO et le CIFOR s'attachent à renforcer la recherche forestière dans de nombreux pays en développement en appuyant la formation et l'enseignement et en apportant une assistance aux réseaux de recherche en Afrique et en Asie, et ils feront de même en Amérique latine à compter de 2005. Une évaluation des capacités de recherche dans le domaine forestier en Afrique de l'Est paraîtra en janvier 2004.

Santé et productivité des forêts

43. Il existe une collaboration très importante entre les membres du Partenariat dans le domaine des feux de forêt.

44. La FAO, l'OIBT, l'UICN et d'autres membres, dont l'Observatoire mondial des incendies, explorent de nouvelles voies pour promouvoir la participation de communautés locales à la maîtrise des incendies et la prévention des feux de forêt. Ils s'emploient également à mener à l'échelon national et régional les réformes nécessaires en vue de créer une base législative et économique permettant de maîtriser les feux de forêt anthropiques dangereux.

45. Le PNUE, la FAO, la CEE, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et la Banque mondiale participent au Groupe de travail sur les incendies en milieu sauvage qui intervient dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes naturelles. Le Groupe de travail et l'Observatoire mondial des incendies ont institué des réseaux communs régionaux sur les incendies en milieu sauvage afin d'intensifier la collaboration et l'échange d'informations au niveau mondial entre les spécialistes de la lutte contre les incendies de forêt. Le CIFOR, l'OIBT et l'UICN, entre autres, collaborent avec ces réseaux.

46. L'OIBT et la FAO ont apporté leur appui à la troisième Conférence internationale au sommet sur les incendies en milieu sauvage qui s'est tenue à Sydney (Australie) du 3 au 6 octobre 2003. La FAO, la CEE et l'Organisation internationale du Travail ont organisé une conférence sur la gestion des incendies de forêt et la coopération internationale en cas d'incendie en Méditerranée orientale, dans les Balkans et dans les régions limitrophes du Proche-Orient et de l'Asie centrale du 30 mars au 4 avril 2004 à Antalya (Turquie).

47. Le projet « Firefight Asie du Sud-Est », basé au CIFOR et administré conjointement par l'UICN et le Fonds mondial pour la nature, s'est achevé à la mi-2003. Il a été largement apprécié pour son efficacité, liée à des compétences irremplaçables sur les questions relatives à la participation communautaire à la

maîtrise des incendies et aux aspects économiques et juridiques de la gestion des feux de forêt. Forte de son succès, l'UICN, aidée en cela par le Fonds mondial, exécute actuellement un projet préliminaire conjointement financé par l'OIBT et le Gouvernement suisse, visant à étendre cette forme de lutte contre les incendies à d'autres régions et pays qui en ont particulièrement besoin, notamment l'Afrique de l'Ouest, la région du Mékong et les Andes septentrionales. À cet égard, le séminaire sur le projet préliminaire de l'Afrique de l'Ouest s'est tenu les 22 et 23 mai 2003 à Kumasi (Ghana). Un descriptif de projet global pour la région a été présenté à l'OIBT. Par ailleurs, l'UICN, le Fonds mondial pour la nature et le Nature Conservancy ont établi un partenariat mondial sur la lutte contre les incendies lors du cinquième Congrès mondial sur les parcs naturels de l'UICN tenu à Durban (Afrique du sud) du 8 au 17 septembre 2003.

Critères et indicateurs de gestion durable des forêts

48. La plupart des membres du Partenariat ont participé ces 10 dernières années à des travaux relatifs aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Ces travaux avaient notamment pour principal objectif d'appuyer l'établissement de critères et d'indicateurs régionaux et internationaux, l'élaboration et l'emploi de critères et indicateurs au niveau national et à celui de chaque organisme chargé de la gestion forestière, l'intensification de la collaboration entre les pays et les mécanismes, et le renforcement des capacités.

49. La FAO et l'OIBT ont, avec le soutien financier des Gouvernements de la Finlande et des États-Unis d'Amérique, organisé la Conférence internationale sur le thème « Contribution des critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts : perspectives futures », qui a eu lieu du 3 au 7 février 2003 dans la ville de Guatemala. La Conférence a recommandé toute une série de mesures aux pays et aux organes internationaux, dont le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quatrième session. Elle a retenu sept domaines thématiques communs en matière de gestion écologiquement viable des forêts sur la base des critères adoptés dans le cadre des neuf processus. Au titre du suivi, la FAO et l'OIBT ont tenu une consultation technique accueillie par les Philippines du 2 au 5 mars 2004 à Cebu City, pour renforcer la coopération et la communication entre les divers mécanismes, leur permettre de mieux s'entendre sur les définitions et discuter des modalités et méthodes de collecte et d'échange de données sur les critères et les indicateurs.

50. Cette volonté de coopération a par ailleurs trouvé son expression dans la réunion d'experts sur le thème « Renforcement des compétences des spécialistes des forêts en Amérique latine en matière de critères et indicateurs de contrôle de la gestion durable des forêts et de certification des forêts », organisée par le Programme spécial en faveur des pays en développement de l'IUFRO du 12 au 15 mai 2003 à Turrialba (Costa Rica), avec, notamment, le concours du Centre de recherche et de formation en matière d'agriculture tropicale (CATIE), du CIFOR et de la FAO.

51. Les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) aident en outre à élaborer des indicateurs sur la diversité biologique, notamment celle des forêts. Une réunion d'experts tenue à Montréal du 10 au 12 février 2003 sur les principes d'élaboration d'indicateurs nationaux aux fins de suivi a permis de fournir des conseils sur les indicateurs

adaptés à chaque domaine thématique de la Convention sur la diversité biologique, y compris les forêts.

Aspects économiques, sociaux et culturels des forêts

52. Plusieurs membres du Partenariat sur les forêts se penchent sur les questions relatives à l'évaluation, à l'internalisation de l'intégralité des coûts des produits du bois et aux systèmes de perception des redevances forestières. Ils examinent également comment les forêts peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie et le bien-être de centaines de millions de personnes tributaires des forêts qui vivent dans une pauvreté extrême.

53. La Banque mondiale a organisé, en collaboration avec d'autres partenaires, le séminaire international sur la réforme des systèmes fiscaux forestiers (International Workshop on Reform of Forest Fiscal Systems) à son siège à Washington du 19 au 21 octobre 2003. Le séminaire a réuni 21 participants venus de sept pays (Brésil, Cambodge, Cameroun, Ghana, Honduras, Indonésie et Nicaragua) pour promouvoir l'apprentissage et débattre de l'économie politique des réformes fiscales forestières. Dans le prolongement des débats, le Programme sur les forêts de la Banque mondiale appuie les activités d'un groupe d'étude informel qui continuera à échanger des données d'expérience avec des mécanismes impliqués dans des réformes fiscales forestières.

54. En partenariat avec des institutions nationales, régionales et internationales, la FAO a publié un manuel opérationnel sur l'analyse et le développement des marchés pour renforcer les entreprises communautaires. Cette action sous-tend également des projets que mènent conjointement le FEM et la Banque mondiale en Amérique latine.

55. La Banque mondiale a organisé avec d'autres partenaires, à son siège à Washington, du 22 au 23 octobre 2003, une réunion sur les investissements forestiers. Plusieurs membres du Partenariat sur les forêts y ont participé, ainsi que des cadres supérieurs des plus grandes sociétés nationales et multinationales de produits forestiers.

56. L'UICN, le Programme sur les forêts de la Banque mondiale, et d'autres mécanismes ont coparrainé un séminaire intitulé « Economic Incentives for Land Restoration and Sustainable Forest Management » (mesures d'incitations économiques pour la restauration des sols et la gestion écologiquement viable des forêts) à Bogota du 28 au 30 janvier 2004. Il avait pour objet de favoriser un échange d'informations sur des projets et travaux de recherche connexes à travers le monde et de tirer les enseignements qui aideraient la Colombie à établir sa nouvelle législation forestière.

57. Par le biais d'étroites consultations, la Banque mondiale, le PNUD, l'UICN et d'autres partenaires ont mis au point une méthode de conservation axée sur la pauvreté, qui tire le meilleur parti de la conservation et des moyens d'existence disponibles tout en mettant l'accent sur l'atténuation de la pauvreté et la justice sociale. Les études de cas élaborées par le Programme sur les forêts de la Banque mondiale et d'autres soutiennent cette approche tout comme le projet UICN/PNUD visant à tirer les enseignements d'activités menées en Afrique de l'Est sur l'importance des ressources naturelles pour les modes de subsistance locaux.

58. Le CIFOR, le CIRAF, l'UICN et le Fonds mondial pour la nature ont établi un « Partenariat en faveur des forêts pluviales » pour accroître la productivité, la viabilité et la diversité de la mosaïque de paysages dans les régions tropicales humides de manière à subvenir aux besoins des populations rurales pauvres tout en maintenant le flux des biens et services environnementaux et en conservant la diversité biologique des forêts. Les critères de sélection des sites sont en cours de définition et les sites seront choisis en 2004.

Conservation des forêts et protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles

59. Plusieurs membres du Partenariat sur les forêts mènent des activités liées à des zones forestières protégées, à des zones de conservation transfrontières et à la conservation de forêts situées en dehors des aires protégées et d'autres activités liées à des types exceptionnels de forêt et à des écosystèmes fragiles tels que les mangroves.

60. Le cinquième Congrès mondial sur les parcs naturels de l'UICN (voir par. 47 plus haut) visait à définir les nouvelles priorités et les grandes orientations en matière d'aires protégées à l'échelle mondiale. Outre l'UICN, plusieurs membres du Partenariat sur les forêts y ont participé. Un certain nombre de questions relatives aux forêts ont été abordées, notamment les liens entre les aires protégées et la restauration des paysages forestiers dans l'atténuation de la pauvreté. Le Congrès s'est également inspiré des résultats du séminaire UICN/OIBT sur le renforcement de l'efficacité des zones de conservation transfrontières dans les forêts tropicales, tenu du 17 au 21 février 2003 à Ubon Ratchathani (Thaïlande) et auquel avaient pris part plusieurs membres du Partenariat. L'OIBT exécute actuellement 10 projets de conservation de zones transfrontières qui couvrent 10,3 millions d'hectares de forêts tropicales.

61. Le PNUD travaille sur 29 projets de conservation des forêts financés par le FEM dans 27 pays. Au cours de l'année 2003, il a analysé ses expériences communes avec le FEM ainsi que les enseignements tirés de l'exécution d'une quarantaine de projets de conservation des forêts à travers le monde. Le projet méso-américain de conservation des forêts, soutenu par le FEM, la Banque mondiale et le PNUD, et le projet de corridor de la Banque mondiale dans les forêts ombrophiles du Brésil sont deux projets auxquels participent certains membres du Partenariat sur les forêts.

62. L'OIBT continue à favoriser la conservation, la remise en état et la gestion durable des mangroves en collaboration avec des organismes compétents et dans le cadre de son plan de travail sur les mangroves pour la période 2002-2006. Elle assurera la mise à jour de l'*Atlas mondial des mangroves (World Mangrove Atlas)* en collaboration avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, la FAO et d'autres organismes. On s'attachera également à évaluer les méthodes et directives qui sont actuellement utilisées pour analyser les aspects qualitatifs des mangroves et élaborer des critères et indicateurs destinés à assurer leur gestion durable ainsi qu'à établir de nouvelles méthodes et de nouveaux critères.

Suivi, évaluation et rapports; et concepts, terminologie et définitions

63. Les principales activités du Partenariat sur les forêts ayant trait à cet élément sont exécutées par le Groupe de travail du Partenariat sur la rationalisation des

rapports sur les forêts et par les membres du Partenariat qui s'efforcent d'harmoniser les définitions dans le domaine des forêts (voir section. III ci-dessus). Dans ce contexte, il est prévu de fournir un soutien à une initiative menée par les pays et les organisations, de procéder à des évaluations de ressources forestières et d'établir un questionnaire commun sur les forêts.

64. La FAO, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et l'OIBT ont soutenu la réunion sur les enseignements tirés de l'évaluation de l'application des propositions d'action du GIF/FIF qui a été accueillie par l'Italie à Viterbo du 17 au 20 mars 2003 et coparrainée par plusieurs pays. Divers membres du Partenariat sur les forêts ont participé à cette réunion.

65. Plusieurs membres du Partenariat ont également assisté à la réunion du Groupe spécial d'experts du Forum sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 8 au 12 décembre 2003.

66. L'évaluation mondiale des ressources forestières effectuée par la FAO dresse un bilan exhaustif des ressources forestières, de leur gestion et de leur utilisation tous les 10 ans. L'évaluation de 2000 sera actualisée en 2005 et utilisera les thèmes communs liés aux critères de gestion durable des forêts comme cadre d'établissement du rapport. La FAO et l'OIBT ont, avec la participation du PNUE, coparrainé une réunion d'environ 120 correspondants nationaux à Rome du 17 au 21 novembre 2003 dans le cadre de cette évaluation mondiale. La réunion a examiné le contenu, les directives et les rapports que doivent présenter les pays lors de l'évaluation de 2005.

67. L'OIBT, la CEE, la FAO et l'Office statistique des communautés européennes ont collaboré à la reformulation du questionnaire collectif sur les statistiques forestières (Joint Forest Statistics Questionnaire) pour que les données sur le secteur forestier soient plus exactes et plus fiables.

68. En 2004, le PNUE entamera la deuxième évaluation de l'état des dernières forêts denses avec des partenaires, dont certains membres du Partenariat sur les forêts. L'OIBT établira également un rapport sur l'état de la gestion forestière dans les régions tropicales (Status of Forest Management in the Tropics) à partir des rapports élaborés par les États membres en utilisant ses critères et ses indicateurs.

Stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier

69. Plusieurs membres du Partenariat participent à des activités ayant trait à cet élément, notamment en organisant des séminaires, en menant des études et en appuyant des projets dans des pays à faible couvert forestier. Par ailleurs, les organes directeurs du PNUE et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont adopté des décisions en 2003 pour mieux pouvoir aider les pays qui relèvent de cette catégorie (voir sect. V ci-dessous).

70. Le PNUE, la FAO, le CIRAF et le secrétariat du Processus de Téhéran ont organisé un séminaire international sur les modalités d'application des propositions d'action à l'intention des pays à faible couvert forestier au Proche-Orient et en Afrique, au Mali, en janvier 2004. La FAO, en collaboration avec le PNUE et d'autres organismes partenaires, a réalisé des études de cas (Éthiopie, Mali, Namibie, Oman, République islamique d'Iran et Tunisie) en vue de cette réunion et

organisé trois séminaires régionaux (deux au Proche-Orient et un en Afrique) pour formuler des propositions visant à renforcer le rôle des forêts plantées, des arbres isolés et des forêts urbaines et périurbaines dans la gestion écologiquement viable des forêts dans les pays à faible couvert forestier.

71. Certains membres du Partenariat prêtent leur concours à des évaluations sur la dégradation des terres. Le FEM et la FAO procèdent actuellement à l'exécution du projet mondial sur l'évaluation de la dégradation des terres. Le PNUE et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification collaborent sur un projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides, dont l'objet est de réunir les informations normalisées et de mettre au point les méthodologies nécessaires pour évaluer la dégradation des terres aux niveaux national, régional et mondial.

72. Le PNUD exécute divers projets de conservation des forêts financés par le FEM dans des pays à faible couvert forestier. Il a en outre, par le biais de son Centre de développement des terres arides, aidé de nombreux pays à élaborer et à appliquer des plans d'action nationaux au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour freiner la dégradation des terres et atténuer les effets néfastes de la sécheresse.

73. La décision de faire de la dégradation des terres un domaine de priorité du FEM en 2003 devrait permettre d'offrir de meilleures perspectives aux pays à faible couvert.

Remise en état et restauration des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et des forêts plantées

74. Les membres du Partenariat collaborent activement à de nombreuses activités liées à cet élément, notamment dans le cadre du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, et à diverses initiatives concernant les forêts plantées, les forêts secondaires, l'agroforesterie et les arbres en dehors des forêts.

75. En 2003, l'OIBT, la FAO, le CIFOR, le secrétariat du Forum et l'IUFRO ont appuyé une initiative menée par des pays et des institutions à l'appui des travaux du FNUF, à savoir la Réunion d'experts sur la maximisation du rôle des forêts plantées dans la gestion durable des forêts, qui s'est tenue à Wellington du 25 au 27 mars 2003. Par ailleurs, le CIFOR, la FAO et des collaborateurs ont fait paraître une publication sur les partenariats établis entre des sociétés et des petits exploitants, liés essentiellement à l'aménagement de forêts plantées. À la suite de cette réunion, deux organismes susmentionnés et d'autres entités ont entrepris d'élaborer des directives pratiques sur ce sujet. L'OIBT effectuera également une étude de marché sur les bois de plantations tropicales en 2004.

76. Plusieurs membres du Partenariat sur les forêts sont également membres du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, notamment l'IUFRO, le secrétariat du Forum ; la FAO, l'OIBT, le CIFOR, le Programme sur les forêts de la Banque mondiale, le CIRAF, le PNUE-Centre mondial de surveillance pour la conservation et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Le Partenariat mondial est un réseau de gouvernements, d'organisations, de communautés et de particuliers qui sont sensibilisés à l'importance de la restauration des paysages forestiers et souhaitent participer à une action mondiale concertée pour la promouvoir. Il organise actuellement un atelier sur ce thème, qui

se tiendra au début de 2005 dans le cadre des initiatives parrainées par des pays et des organisations à l'appui des travaux du Forum. Plusieurs ateliers régionaux ont eu lieu en 2003, sous son égide.

77. La FAO et la Commission européenne ont organisé, en collaboration avec l'UICN, le CIFOR et d'autres entités, un atelier sur le thème « La gestion des forêts secondaires tropicales en Afrique francophone : réalités et perspectives », qui s'est tenu à Douala (Cameroun) en novembre 2003. L'OIBT commencera prochainement à travailler sur un projet de publication de « directives pratiques » pour la gestion des forêts secondaires et collaborera étroitement avec la FAO, le CIFOR, l'UICN et d'autres entités dans le cadre de ce projet.

78. Le quatrième Forum Afrique-Asie sur la lutte contre la désertification a été organisé à Cotonou en juin 2003 en vue de stimuler la coopération interrégionale entre l'Afrique et l'Asie, en particulier sur les questions relatives à l'agroforesterie et à la conservation des sols. À la suite de cette réunion, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a organisé, en collaboration avec d'autres entités, des ateliers régionaux au Botswana, en Inde et au Pérou.

79. En association avec de nombreux partenaires, le CIRAF convoquera le premier Congrès mondial de l'agroforesterie à Orlando, en Floride (États-Unis), du 26 au 30 juin 2004.

Conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs

80. Beaucoup de membres du Partenariat s'attachent à poursuivre cet objectif important qui touche de nombreux éléments du Forum.

81. La FAO et le PNUE effectuent des études prospectives comme celle de la FAO sur les perspectives du secteur forestier dans le monde et celle du PNUE intitulée « Perspectives mondiales en matière d'environnement ».

82. La FAO aide également les pays en développement par le biais d'études prospectives régionales sur le secteur forestier, de mécanismes d'élaboration de critères et d'indicateurs régionaux et, en association avec d'autres partenaires, par l'intermédiaire du Fonds pour les programmes forestiers nationaux. Elle a publié une étude prospective sur le secteur forestier en Afrique en 2003 et mène actuellement des études similaires pour la région du Proche-Orient et de l'Asie occidentale et celle de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Ressources financières

83. La principale activité du Partenariat ayant trait aux ressources financières est la publication sur le Web du Guide d'information sur le financement de la gestion durable des forêts (voir sect. III, plus haut). Parmi les autres activités liées à cet élément, on peut mentionner la réalisation d'études et de publications.

84. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le mécanisme financier des trois conventions de Rio et le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale jouent le rôle d'agents d'exécution pour son compte. Plusieurs projets financés par le FEM dans le domaine des forêts font l'objet d'une collaboration intensive entre ces partenaires. Le secrétariat du Fonds a publié récemment un rapport sur l'examen des modalités

de financement des projets relatifs à la diversité biologique parrainés par le FEM. En outre, en 2003, il a publié un rapport intitulé « Forests matters: GEF's contribution to conserving and sustaining forest ecosystems » qui donne une vue d'ensemble du programme du FEM sur les forêts. Au mois de juin 2003, le FEM avait engagé plus de 777 millions de dollars de dépenses pour des projets environnementaux visant à lutter contre les menaces qui pèsent sur les forêts. Ces fonds ont permis d'obtenir un cofinancement de près de deux milliards de dollars auprès des partenaires.

85. Le Mécanisme mondial créé dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification mettra l'accent sur la collecte de ressources financières pour cofinancer des projets concernant la dégradation des sols, notamment ceux qui se rattachent au Programme opérationnel du FEM sur la gestion durable des terres.

86. L'OIBT continue de mobiliser des ressources financières pour la gestion durable des forêts tropicales grâce à ses travaux sur les questions de fond et à ses projets. Depuis sa création à la fin de 1986, elle a recueilli quelque 250 millions de dollars des États-Unis pour financer plus de 500 projets et activités à l'aide de ses propres mécanismes, notamment le compte spécial de l'Organisation et le Fonds pour le partenariat de Bali.

Commerce international et gestion durable des forêts

87. L'OIBT continue de promouvoir le commerce international des bois tropicaux, notamment le commerce en provenance de sources gérées de manière durable. Elle suit les faits nouveaux qui intéressent le commerce des produits forestiers dans le contexte du Programme de Doha pour le développement et analyse les incidences de la certification des forêts et des bois.

88. L'OIBT et la FAO collaborent à plusieurs initiatives touchant le commerce et la gestion durable des forêts, notamment à un vaste projet intitulé « Évaluation de l'impact du commerce des produits forestiers sur la promotion de la gestion durable des forêts » qui vise à dégager les rapports entre le commerce et la gestion des forêts et à analyser les forces du marché afin que l'on puisse agir de façon plus efficace pour promouvoir des modes de subsistance durables et conserver la base de ressources forestières. La FAO a organisé, à Rome du 3 au 5 février 2003, une consultation d'experts sur le thème « Commerce et gestion durable des forêts : incidences et interactions » (Trade and sustainable forest management: impacts and interactions), à laquelle ont assisté plusieurs organisations membres du Partenariat et d'autres organisations internationales clefs, notamment le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce.

89. En ce qui concerne la certification des forêts et des bois, l'OIBT a organisé, en collaboration avec les organisations compétentes, trois ateliers régionaux sur les approches graduelles en matière de certification et mené à bien une étude sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans les pays producteurs de bois tropicaux. Des travaux complémentaires ont été entrepris sur ce sujet. En association avec d'autres partenaires, l'OIBT coparrainera un colloque international sur les incidences de la certification des forêts dans les pays en développement et les pays émergents. Par ailleurs, elle a collaboré avec la FAO pour aider à organiser une réunion officielle avec les responsables des principaux systèmes nationaux et internationaux de

certification des forêts en juin 2003 à Borgo Spante (Italie). Le but de cette réunion était d'améliorer la compréhension mutuelle sur les approches suivies pour la certification des forêts.

**Coopération internationale pour le renforcement des capacités,
l'accès aux écotechnologies et le transfert de ces technologies**

90. La coopération internationale pour le renforcement des capacités et le transfert des technologies est un volet essentiel des travaux menés dans le domaine de la gestion durable des forêts par les organisations membres du Partenariat. Elle recouvre des activités diverses : services de vulgarisation forestière, renforcement des capacités pour l'évaluation des ressources forestières nationales et soutien des initiatives prises par des pays et des organisations dans le cadre du Forum pour encourager le transfert d'écotechnologies.

91. La FAO collabore avec l'IUFRO dans le domaine de la vulgarisation forestière. Le groupe de travail de l'Union chargé des questions relatives à la vulgarisation a organisé un colloque international intitulé « Forestry extension: building capacity through collaboration », qui s'est tenu à Troutdale dans l'Oregon (États-Unis) du 28 septembre au 3 octobre 2003.

92. La FAO, le CIFOR et l'UICN collaborent pour organiser une série d'ateliers sur le renforcement des capacités liées à la gestion des forêts et à l'étude des changements climatiques, en particulier en Amérique latine. En outre, la FAO a l'intention de collaborer avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour renforcer les capacités en matière de collecte, d'analyse et diffusion de renseignements pour les inventaires de carbone concernant les forêts.

93. En collaboration avec l'Association interafricaine des industries forestières, le Fonds mondial pour la nature, l'Organisation africaine du bois, le secrétariat du Réseau international des forêts modèles, l'OIBT et l'UICN, la FAO a défini récemment des stratégies efficaces pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale. Cette initiative vise à encourager l'adoption de méthodes d'action optimales au niveau local et la transposition d'approches prometteuses. Une initiative analogue axée sur la recherche de la plus haute efficacité est en cours dans la région de l'Asie et du Pacifique.

94. En ce qui concerne la diffusion des écotechnologies aux fins de la gestion durable des forêts, l'OIBT, la FAO et le secrétariat du Forum ont prêté leur concours à une initiative nationale parrainée par le Gouvernement nicaraguayen dans le cadre du Forum, concernant le transfert d'écotechnologies pour des forêts de mangroves et consistant en une réunion qui a eu lieu à Managua du 3 au 5 mars 2003.

95. Plusieurs organisations membres du Partenariat pour les forêts ont participé à la réunion du Groupe spécial d'experts du Forum sur le financement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement qui s'est tenue à Genève du 15 au 19 décembre 2003.

96. Le CIFOR, le secrétariat du Forum, l'OIBT, la FAO, l'UICN, le CIRAF et d'autres entités ont coparrainé un atelier mondial sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles et le renforcement des capacités aux fins d'une gestion durable des forêts qui a été organisé à Brazzaville (République du Congo) du 24 au

28 février 2004 dans le cadre d'une initiative de pays membres du Forum et ont fourni une assistance technique à cette occasion.

Diversité biologique des forêts

97. La diversité biologique des forêts est une question qui intervient dans plusieurs éléments du Forum et de nombreuses propositions d'action du GIF/FIF s'y rapportent. Plusieurs membres du Partenariat oeuvrent à une conservation plus poussée de cette diversité.

98. Dans le cadre des programmes actuels, plusieurs membres du Partenariat appuient l'exécution du Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. En particulier, le secrétariat de la Convention, le secrétariat du Forum, la FAO, le Programme sur les forêts de la Banque mondiale et l'UICN se sont attachés à clarifier la relation qui existe entre la notion d'approche par écosystème et celle de gestion durable des forêts (voir la section V plus bas). S'appuyant sur leurs vastes contributions, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques est convenu, à sa neuvième réunion, que l'aménagement forestier durable, tel qu'il avait été élaboré dans le cadre établi par les Principes relatifs aux forêts, pouvait être considéré comme un moyen d'appliquer l'approche par écosystème aux forêts.

V. Synergies avec d'autres processus internationaux

99. En 2003, plusieurs rencontres ont illustré l'importance que l'on accorde aux forêts à l'échelle mondiale : la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, la seizième session du Comité des forêts de la FAO, le douzième Congrès forestier mondial, la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, entre autres. Les membres du Partenariat sont déterminés à renforcer la coopération et la coordination sur les questions relatives aux forêts, comme en témoignent les décisions adoptées par un certain nombre de leurs organes directeurs.

Vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

100. Le Conseil d'administration du PNUE a tenu sa vingt-deuxième session à Nairobi du 3 au 7 février 2003. Diverses questions ont été examinées, notamment des questions de politique générale, le rôle de la société civile, la gouvernance internationale de l'environnement, les liens entre les conventions liées à l'environnement, les résultats du Sommet mondial pour le développement durable, la coordination et la coopération au sein et en dehors du système des Nations Unies, la suite donnée aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale après le Sommet mondial et la contribution du PNUE aux travaux de la Commission du développement durable.

101. La question du renforcement du rôle du PNUE dans le domaine des forêts a été abordée lors de la session et, dans sa décision 22/5, le Conseil d'administration a rappelé qu'il avait décidé antérieurement de continuer à appuyer le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts et souligné la nécessité

de donner suite à la proposition d'action du GIF/FIF, en particulier dans les pays en développement à faible couvert forestier. Il a également prié le PNUE, en collaboration avec le secrétariat du Forum, de coopérer avec d'autres organisations pour soutenir les travaux du processus de Téhéran et de son secrétariat visant à renforcer les capacités des pays à faible couvert forestier.

Seizième session du Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

102. La seizième session du Comité des forêts de la FAO s'est tenue à Rome du 10 au 14 mars 2003 avec la participation de nombreux membres du Partenariat. On a accordé une place importante au Forum et au Partenariat dans les débats, notamment en évoquant le rôle des commissions régionales des forêts dans la mise en oeuvre des mesures proposées par le GIF/FIF, le soutien apporté par la FAO au Forum et les travaux effectués par cette dernière dans les domaines intersectoriels. Les pays membres ont recommandé :

- Que la FAO accentue ses efforts pour mobiliser des ressources aux fins de la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF et du FIF à l'échelon national, y compris en aidant les pays à évaluer ces propositions et à les classer par ordre de priorité et en fournissant des informations sur les sources de financement;
- Que les commissions régionales des forêts améliorent le flux d'informations entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et les pays;
- Que la FAO continue à renforcer le soutien qu'elle apporte au Forum, à jouer son rôle de chef de file dans le Partenariat et à collaborer étroitement avec les autres membres du Partenariat.

103. Conformément aux recommandations du Comité des forêts et compte tenu des résultats des travaux du Groupe spécial d'experts du Forum sur le suivi, l'évaluation et les rapports, la FAO organise des ateliers en 2004, parallèlement aux réunions des commissions régionales des forêts, afin de promouvoir la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF et d'aider les pays à se préparer pour participer au dialogue international.

Sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

104. La sixième session de la Conférence des parties s'est tenue à La Havane du 25 août au 5 septembre 2003. Le Forum et le Partenariat ont été mis en vedette lors des débats sur les liens de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification avec les autres conventions pertinentes et les organisations, institutions et organismes internationaux compétents. Dans sa décision 12/COP.6, la Conférence des Parties a souligné que le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification était membre du Partenariat et prié le Secrétaire exécutif, agissant en collaboration avec le Forum ainsi qu'avec les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique, de coopérer avec les pays à faible couvert forestier en vue de l'adoption d'une action commune concernant les forêts et, notamment, de coopérer avec le Processus de Téhéran et son secrétariat afin de

renforcer la capacité de ces pays de lutter contre la désertification, la dégradation des terres et le déboisement.

Douzième Congrès forestier mondial

105. Le douzième Congrès forestier mondial a réuni quelque 4 000 participants venus de plus de 140 pays à Québec (Canada) du 21 au 28 septembre 2003. Un grand nombre de parties prenantes ont échangé des vues et des données d'expérience et recommandé des mesures à appliquer aux niveaux national, régional et mondial sur le thème « La forêt, source de vie ». Le Congrès a également établi une analyse d'ensemble et une déclaration sur les forêts et la sylviculture pour dégager les tendances, adapter les politiques et sensibiliser les décideurs, le public et d'autres parties intéressées à l'importance des questions liées aux forêts. Presque tous les membres du Partenariat ont participé au Congrès en présentant des communications et en organisant des manifestations parallèles.

Réunions des Parties à la Convention sur la diversité biologique consacrées aux forêts

106. En application de la décision VI/22 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui contient le programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts adopté en avril 2002, plusieurs activités ont été exécutées en 2003. Les membres du Partenariat ont assisté à des ateliers et des réunions d'experts organisés dans le cadre de la Convention et contribuent aux travaux dans le contexte de cet instrument, comme indiqué ci-après.

107. Plusieurs membres du Partenariat ont participé à la réunion d'experts sur le thème « Approche par écosystème : élaboration plus poussée et lignes directrices pour sa mise en oeuvre » qui a eu lieu à Montréal (Canada) du 7 au 11 juillet 2003. La réflexion sur les rapports entre la notion d'approche par écosystème et celle d'aménagement forestier durable présente un intérêt particulier pour les membres du Partenariat.

108. Plusieurs membres du Partenariat ont également participé à l'Atelier international sur les aires forestières protégées organisé à Montréal (Canada) du 6 au 8 novembre 2003. Les résultats des travaux ont été présentés lors de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui s'est tenue à Montréal du 10 au 14 novembre 2003 et qui était centrée sur les aires protégées, entre autres choses.

109. De nombreux membres du Partenariat ont assisté à la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'examen de la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts qui a eu lieu à Montpellier (France) du 24 au 27 novembre 2003. Cette réunion a fourni une contribution scientifique et technique à l'analyse de la mise en oeuvre de ce programme de travail. Elle présente un intérêt pour les débats du Forum qui ont trait au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports, les travaux du groupe d'experts compétents du Forum et les efforts que le Partenariat déploie en vue de rationaliser les rapports sur les forêts.

Trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Conseil international des bois tropicaux

110. En 2003, le Conseil international des bois tropicaux a tenu sa trente-quatrième session à Panama en mai et sa trente-cinquième session à Yokohama (Japon), en novembre. Pour le Partenariat sur les forêts, il est utile de noter que le Conseil a décidé :

- D'approuver la création d'un détachement de l'OIBT auprès du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- De renforcer le Partenariat asiatique pour les forêts;
- D'entreprendre des préparatifs pour la négociation d'un accord destiné à succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux;
- De collaborer avec les membres du Partenariat sur les forêts dans le cadre des initiatives menées par des pays et des organisations à l'appui des travaux du Forum et des autres projets mis en relief dans la section IV.

Neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

111. La neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Milan (Italie) du 1er au 12 décembre 2003, restera dans les mémoires comme la « Conférence des Parties sur les forêts » où, à l'issue d'un long débat, les parties ont établi des règles et des procédures pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre. D'autres questions relatives aux forêts ont été abordées : bonnes pratiques à suivre dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, tableaux de notification pour les inventaires de gaz à effet de serre dans le secteur susmentionné, produits ligneux récoltés, et dégradation des forêts et destruction d'autres types de végétation. Étant donné que les forêts étaient l'une des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de la session, le Partenariat a organisé une manifestation parallèle pour mettre en valeur des activités communes (voir sect. III plus haut).

112. L'UICN, le PNUE et la FAO ont encouragé la participation de représentants de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine aux négociations concernant le boisement et le reboisement menées dans le cadre du mécanisme pour un développement propre. Ces trois organismes ont organisé conjointement plusieurs réunions régionales en 2003 pour fournir une tribune neutre aux représentants qui souhaitaient se préparer en vue de ces négociations.

Notes

- ¹ Le Cadre de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2002 et celui pour 2003 peuvent être consultés sur le site Web du Partenariat, à l'adresse suivante : <www.fao.org/forestry/cpf>.
- ² Ce document (qui a été révisé en juillet 2003) peut être consulté sur le site Web du Partenariat, à l'adresse suivante : <www.fao.org/forestry/cpf>.

- ³ Le document de fond sur le réseau du Partenariat de collaboration sur les forêts (révisé en septembre 2002) donne des indications générales sur l'objet et les méthodes de travail du réseau. Il peut être consulté sur le site Web du Partenariat, à l'adresse suivante : <www.fao.org/forestry/cpf>.
- ⁴ Implementing the Proposals for Action of the Intergovernmental Panel on Forests and the Intergovernmental Forum on Forests: a tool to assist national-level assessment of progress and priorities for action towards sustainable forest management, developed in support of the United Nations Forum on Forests; ce document peut être consulté en anglais à l'adresse : <<http://www.profor.info/pubs/austproforsum.htm>>.
-